



CCI BRETAGNE

LES DÉCHETS DES ENTREPRISES

Les déchets non dangereux issus d'activités économiques (ou DNDAE) font partie des déchets dont les gisements sont les moins bien connus. Les nécessités de réduction des déchets, d'amélioration de leur traitement et de leur recyclage, et plus largement le concept d'économie circulaire, rendent nécessaire de mieux appréhender et de pouvoir quantifier ces gisements de déchets.

Depuis dix ans, les CCI de Bretagne, avec l'ADEME, l'Observatoire régional des déchets en Bretagne et le GIP Bretagne environnement, ont conçu et développé une base de données permettant la caractérisation des déchets non dangereux issus d'activités économiques (DNDAE) sur l'ensemble du territoire régional. Ce travail permet d'estimer le gisement par type de déchet produit, par secteur géographique et par activité économique.

1 750 000 T/an de Déchets Non Dangereux produits par les 143 000 établissements bretons inscrits au RCS. Dont 430 000 T/an de déchets en mélange, soit une performance de tri de 75% (vs 65% pour les ménages).

3 principales pistes d'amélioration du tri :

- Papiers-cartons des petits commerces
- Déchets organiques de la grande distribution et des petites entreprises de restauration
- Déchets plastiques de l'industrie agroalimentaire.

Les principaux déchets non dangereux issus des activités économiques en Bretagne (estimations en tonnes - 2019)

[Create your own infographics](#)

Répartition du gisement de DNDAE par secteur d'activité (estimations 2019)

[Create column charts](#)

Part des déchets triés et non triés (estimations 2019)

[Create column charts](#)

Service information économique et territoires

Tél. 02 99 25 41 82

Mail : [cliquez ici](#)

CCI Bretagne - Cap Courrouze - 1-A rue Louis Braille - BP50514 - 35005 Rennes Cedex

Tél : 02 99 25 41 41 - Mail : ccir@bretagne.cci.fr